



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-Préfecture de Mantes-La-Jolie  
Bureau de la Coordination, de l'Animation Territoriale  
et de la Réglementation Générale**

Affaire suivie par : Karine GOSELIN

Tél : 01.30.92.85.81

Mél : karine.gossein@yvelines.gouv.fr

Mantes-La-Jolie, le

**22 JAN. 2026**

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
DU BASSIN INDUSTRIEL DE LIMAY/GARGENVILLE/PORCHEVILLE DU 20 NOVEMBRE 2025**

La Commission de Suivi de Site du bassin industriel de Limay / Gargenville/ Porcheville installée autour des établissements AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, ALPA, EDF, FRANCE PLASTIQUE RECYCLAGE, GDE, LINDE FRANCE, DIELIX, SARP INDUSTRIES, TOTALENERGIES Raffinage France et SEQENS, s'est tenue le jeudi 20 novembre 2025 à l'Espace culturel Christiane Faure à Limay.

Personnes présentes :

- Monsieur Eric ZABOURAEFF, Sous-Préfet de Mantes-La-Jolie
- Monsieur Ludovic PANOT, Chef du SIDPC, Préfecture des Yvelines
- Madame Pauline PANNETIER, SIDPC Préfecture des Yvelines
- Madame Delphine DUBOIS, DRIEAT UD 78 – Cheffe de l'Unité Départementale des Yvelines
- Monsieur Antoine SOULAT, DRIEAT UD 78 – Inspecteur de l'environnement
- Monsieur Olivier TRIQUET, DRIEAT UD 78 – Inspecteur de l'environnement
- Madame Hélène DUMONT, DDT 78 – Chargée de mission Territoriale Seine Aval
- Monsieur Cyrille BUTEZ, SDIS 78 - Lieutenant, adjoint au chef du Groupement territorial Ouest
- Monsieur Rémy OMNES, SDIS 78 - Lieutenant, adjoint chef de service Prévention industrielle
- Monsieur Alec JALTIER, Maire de Porcheville
- Madame Estelle MOREL, mairie de Guitrancourt
- Madame Mélissande BOURGEOIS, mairie de Limay
- Madame Laurine BONAMIE, SARP INDUSTRIES Limay
- Madame Coralie VAN BELLINGHEN, SARP INDUSTRIES Limay
- Madame Corinne GAJDOS, Haropa Port
- Monsieur Frédéric BONAMY, France Plastiques Recyclage
- Monsieur Gaël TORLET, France Plastiques Recyclage
- Madame Aurore ROGER, site LINDE
- Monsieur Didier LIZESKI, site LINDE
- Monsieur Christophe AMATO, site LINDE
- Madame Emmeline MARCHAL-DUVAL, site SEQENS
- Madame Julie BEDEE, site SEQENS
- Monsieur Yassine BANANE, Site DIELIX
- Madame Claire GAUTHERON, Site DIELIX

- Madame Caroline COSSON, EDF-CPE Porcheville
- Monsieur Eric VARGOZ, EDF-CPE Porcheville
- Madame Thi Ly Ly NGUYEN, directrice site TOTAL ENERGIES Raffinage France (TERF) Gargenville
- Monsieur Benjamin CHAHUNEAU site TOTALENERGIES Raffinage France (TERF) Gargenville
- Monsieur Ahmed MIMOUNE REZIG, ALPA
- Monsieur Kévin MAJCHROWICZ, ALPA
- Madame Brigitte AUBRY, Association ALEM
- Monsieur Benoit TAILLIER, REVIVAL
- Madame Karine GOSELIN, Sous-Préfecture de Mantes-La-Jolie

Étaient excusés :

- Monsieur Franck FONTAINE, Mairie de Mézières sur Seine
- Madame Sophie COURTOIS, ARS78
- Monsieur Richard HUGUET, association AQUEREM
- Messieurs Christophe DARRIBERE, et Guillaume HUET, GENERIS
- Messieurs Auguste NELIEN et J.L VERMEULEN, GDE

L'ordre du jour était le suivant :

Présentation du bilan d'exploitation 2024 des sociétés :

- TOTALENERGIES Raffinage France
- SARP Industries déchets dangereux
- et France Plastiques Recyclage

Les présentations sont consultables sur le site de la DRIEAT à l'adresse suivante :

<https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-inter-entreprises-de-limay-a2113.html>

**Monsieur ZABOURAEFF**, ouvre la séance à 14h30 et informe les membres de la commission des modifications qui ont été apportées à l'arrêté préfectoral de la composition des membres de la commission.

Il rappelle l'ordre du jour et propose de passer à la présentation des exploitants.

### **1) Présentation du bilan d'exploitation 2024 de la société Total Raffinage**

**Madame NGUYEN** responsable du site de GARGENVILLE déroule l'historique de l'Établissement en expliquant qu'initialement la raffinerie avait pour rôle d'alimenter la centrale EDF de Porcheville. La première restructuration en 1983 a permis l'arrêt de toutes les activités de raffinage (propane, pipeline IDF) afin de rester sur une activité de stockage du pétrole brut et l'activité de production de carburant aviation. Le pipeline a subi plusieurs fuites (2010, 2014 et 2019), et dans la même période, le site de Gargenville n'a plus stocké de pétrole brut.

En 2022 la centrale photovoltaïque ainsi que des installations de bacs de stockage et unités MEROX ont démarré. Depuis 2023, le site est un dépôt stratégique pour l'État avec des capacités SAGESS en gasoil moteur et en carburant aviation.

### **a) Bilan 2024**

- L'automatisation de la défense contre l'incendie (DCI) a permis une réorganisation du site en deux équipes principales. Mme NGUYEN nouvelle directrice met en place une équipe d'exploitation gérant les bacs de stockage et une équipe technico-réglementaire. D'autres entreprises partenaires en charge de la sûreté participent à la lutte contre l'incendie ainsi que pour la maintenance préventive et la surveillance des pipelines mis en arrêt temporaire.
- L'établissement continue de faire l'objet de divers audits internes comme externes (SAGESS (client principal en matière de logistique sur les carburants d'aviation durables (Sustainable Aviation Fuel (SAF)), également par le Conseil sécurité de transport de matières dangereuses CSTMD). La plate-forme GrandPuits Gargenville décide de maintenir ses certifications AFNOR.
- Diverses inspections par la DRIEAT- ICPE ont été mises en place sur le vieillissement des bacs et des rétentions. Des réunions périodiques ont été organisées avec la DRIEAT-ICPE, l'ARS et Suez Eau France pour le suivi de la qualité des eaux souterraines.
- Une étude de dangers démontrant les évolutions depuis 2017 a été délivrée et un arrêté préfectoral recensant toutes ces évolutions et autorisant la mise en place de la nouvelle logistique SAF a été pris en 2025.

### **b) Faits marquants 2024**

- Recensement de 2 pertes de confinement de quelques litres n'entraînant aucun impact sur l'environnement.
- Révision du Plan opération Interne.
- Mise en place d'une convention d'astreinte pour l'excavation des terres polluées en cas de perte de confinement.

**Monsieur ZABOURAEFF** s'interroge sur l'existence d'un projet de reconversion du site.

**Madame NGUYEN** répond que ce projet vise à recréer des quais de déchargement wagon pour acheminer le carburant entièrement bio et provenant de Grandpuits.

**Monsieur ZABOURAEFF** demande également s'il est prévu des travaux de rénovation sur le Duc d'Albe et l'utilisation de la Seine.

**Madame NGUYEN** répond que l'arrêté préfectoral ne les autorise à utiliser la Seine que dans le cas de la lutte contre l'incendie, lors d'un POI. Le Duc d'Albe a été rénové juste pour qu'il garde son intégrité.

### **c) Inspections de la DRIEAT par Antoine SOULAT**

TotalEnergies a été inspecté le 14 novembre 2024 . L'inspection a porté sur le plan de maintenance des installations industrielles, notamment tuyauteries-réservoirs-cuvettes de rétentions. Le 27 mai 2025, l'inspection concernait le suivi des rejets en PFAS. Un renfort des prescriptions applicables au site et un projet d'arrêté est en cours de finalisation sur ce point. La troisième inspection du 13 novembre 2025 correspondait au suivi de l'inspection du 14 novembre 2024.

Par ailleurs, l'inspection a finalisé l'instruction portant sur la mise à jour de l'étude de dangers qui s'est concrétisée par l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2025. Il en de même pour l'instruction du porter-à-connaissance relatif au projet Log Saf qui a été actée par l'arrêté préfectoral du 06 mai 2025. Enfin, le

programme de surveillance des eaux souterraines a fait l'objet d'une modification de la part de l'exploitant. En cours de fin d'instruction, il devrait faire l'objet d'un arrêté préfectoral.

## **2) Présentation du bilan d'exploitation 2024 de la société SARP INDUSTRIES**

La présentation du bilan de l'entreprise est assurée par **Madame Laurine BONAMIE**, chargée environnement du site SARP Industries de Limay, en l'absence de la directrice du site.

SARPI est le leader européen du traitement des déchets dangereux intégrant l'ensemble de la chaîne de traitement et de valorisation de proximité jusqu'au stockage des résidus ultimes. Le site de 14 hectares est installé sur la zone portuaire de Limay-Porcheville. Il emploie 270 salariés et traite 300 000 tonnes de déchets par an, possède plus de 2 500 clients avec 100 livraisons par jour et pratique 250 analyses par an. Classé SEVESO III depuis 2012, le site est conventionné par l'agence de l'eau, certifié ISO 14001 pour l'environnement et ISO 50001 pour la performance énergétique centrée principalement autour de l'activité d'incinération de déchets industriels dangereux

La présentation démarre par la projection d'un film qui résume l'ensemble des activités du groupe. La création du 1<sup>er</sup> four date de 1985, le 2<sup>ème</sup> four de 1989 et le 3<sup>ème</sup> four de 2005.

En 2017, le site a investi dans un moteur à vapeur pour valoriser la vapeur issue du service d'incinération afin de fabriquer de l'électricité pour le réutiliser sur le site.

En 2023 a été installée une cuve de B100 (biocarburant) pour la flotte de véhicules.

### **a) Évolutions de l'activité en 2024**

Les tonnages sont stables dans le temps. La filière incinération est majoritaire avec 161 670 t, les traitements physico-chimique : 63 845 t, l'Evapo-condensation : 31 455 t, la stabilisation : 50 918 t et la régénération des résines : 64 t restent à la marge.

Des échanges avec la DRIEAT, SARPI a pu mettre à jour ses garanties financières ; réaliser une étude technico-économique sur l'abattement des émissions de NOX ; délivrer un complément d'informations sur le résultat des actions mises en place concernant la maîtrise de l'émission des NOX ; réaliser une information sur les ombrières photovoltaïques nouvellement installés sur le parking ;

**Concernant les consommations en eau**, en 2024, plus de 50 000 m<sup>3</sup> ont été recyclés et utilisés en interne, permettant à SARPI de ne plus utiliser l'eau potable. Pour ce qui concerne l'eau pluviale, elle est utilisée sur le site et n'est plus rejetée dans la Seine depuis 2018. Il a été mis en place un groupe de travail interne pour améliorer la gestion de l'eau qui s'est ensuivi par l'installation de 13 nouveaux compteurs connectés au réseau d'eau potable et qui permettra de connaître en temps réel, les consommations du site.

**Monsieur ZABOURAEFF** interroge sur la définition de Nox et sur les conclusions de l'étude technico-économique.

**Madame BONAMIE** répond que sur l'activité d'incinération, il a fallu appliquer un nouveau seuil concernant les NOx (composés d'azote et d'oxygène) et mettre en place des actions complémentaires pour le maintenir. Limité à 150 mg/m<sup>3</sup>, l'inspecteur de la DRIEAT a demandé plutôt de rester dans la fourchette de valeurs issue des meilleures techniques disponibles et de baisser le seuil à 120 mg/m<sup>3</sup>. La mise en place d'un traitement SCR (réduction catalytique sélective) a été demandée afin d'abattre la concentration en NOx. Cette opération est en phase test jusqu'en décembre 2025.

**Monsieur ZABOURAEFF** demande de vulgariser les termes « évapo-condensation ».

**Monsieur ZABOURAEFF** demande de vulgariser les termes « évapo-condensation ».

**Madame BONAMIE** répond que l'évapo-condensation correspond à l'évaporation des déchets aqueux.

L'impact environnemental des rejets atmosphériques de l'usine est suivi au travers d'un bio-indicateur, les lichens.

**Monsieur ZABOURAEFF** s'interroge sur le rapprochement de la courbe du four 4, représentant pour l'évolution des teneurs le paramètre poussières, s'approchant le plus de la valeur limite d'émission.

**Madame BONAMIE** explique qu'il y a deux ans, l'installation a eu un souci et que le filtre à manche était percé.

**Monsieur ZABOURAEFF** demande ce qu'est le HF et si le pic correspondait à l'année 2022 ?

**Madame BONAMIE** répond que le HF (acide fluorhydrique) n'était pas obligatoire en mesures continues en 2022.

## b) Maîtrise énergétique

Le moteur à vapeur, installé sur le site utilise 40 % de la vapeur produite par les chaudières des fours (vapeur également utilisée par d'autres entreprises voisines).

En 2027, le site sera raccordé au réseau de chaleur urbain de Mantes en contrepartie de la délivrance d'une certaine quantité de vapeur. Ils prévoient une distribution d'environ 70 GWh thermique.

Les ombrières photovoltaïques installées sur le parking du site produiront 1 GWh crête.

**Monsieur ZABOURAEFF** demande si l'entreprise utilise la vapeur à son maximum et s'il leur en restera lorsqu'ils seront raccordés au réseau de chaleur collectivité,

**Madame BONAMIE** répond que la vapeur n'est pas utilisée à son maximum, même après leur raccordement au réseau il leur en restera encore.

**Monsieur ZABOURAEFF** demande si lors des deux inspections il y a eu des non-conformités majeures et si elles avaient pu être traitées.

**Madame BONAMIE** répond avoir apporté des précisions aux inspecteurs et qu'il fallait mettre en place un plan d'action pour l'une des deux inspections.

**Monsieur ZABOURAEFF** s'interroge sur les perspectives pour les années à venir.

**Madame BONAMIE** répond que pour les quantités de déchets entrants, le principal projet reste leur participation au réseau de chaleur.

**Monsieur PERRON**, maire de Gargenville et vice-président sur l'énergie au sein de la CU GPS&O souhaite apporter un complément concernant le réseau de chaleur. Il précise que le projet de mise en place du service opérationnel permettant le déploiement et la récupération du maximum de chaleur fatale possible des différents sites industriels localisés sur le territoire a été acté, validé et contractualisé. Une partie des travaux de déploiement du réseau a commencé. Sur le plan écologique : la CU devrait faire des économies de plus de 30 000 équivalent tonnes de CO<sub>2</sub> sur le territoire. Sur le plan économique, l'industriel trouve une ressource supplémentaire à son activité industrielle. Sur le plan social, les différents opérateurs présents sur le projet pourraient obtenir un tarif de chaleur 30 % inférieur au gaz individuel, à partir du moment où ils se trouvent sur le cheminement du réseau.

### c) Évènements marquants en 2025

Pas de déclenchement de POI en 2025, mais un exercice est programmé.

Cinq accidents avec arrêt ont été recensés, un chauffeur routier a été victime d'un accident cardio respiratoire.

Un départ de feu benne s'est déclaré à l'extérieur de l'usine.

Une caméra thermique a été mise en place à l'entrée de l'usine.

Concernant la sécurisation, SARPI est en phase de finalisation du chantier de postes de ligne de vie. Dix-huit postes de dépotage sont sécurisés pour le travail en hauteur d'ici la fin de l'année 2025. Des travaux ont été réalisés sur les zones de dépotage de pulvérulents

### d) Inspections de la DRIEAT, par Olivier TRIQUET

La DRIEAT a conduit 2 inspections. La première organisée de manière inopinée en février sur les déchets, le Système de gestion et de la sécurité, qui a conduit à relever sept non-conformités, dont deux ont été levées par la société. Celle du 4 septembre 2025 avait pour thème les rejets atmosphériques et a permis de soulever cinq non-conformités, dont deux ont été levées également.

Un contrôle inopiné du 28 au 31 juillet sur les rejets atmosphériques a relevé des dépassements pour les paramètres métaux, SO<sub>2</sub> et HCl. Des échanges sont en cours avec l'exploitant pour préciser les mesures correctives.

### 3) Présentation de FRANCE PLASTIQUES RECYCLAGE

La présentation est assurée par Gaël TORLET, responsable de l'environnement.

Détenue par PAPREC et SITA France filiale de Suez, l'unité de production France Plastique Recyclage produit du plastique recyclé apte au contact alimentaire à partir des bouteilles claires issues des poubelles jaunes d'Île-de-France et du nord de la France. Elle est en capacité de produire 50 000 t/an de RPET grade alimentaire et présente une capacité entrante de 54 000 tonnes de balles de PET issues des centres de Tri (PCR), et 20 000 tonnes de paillettes PET à trier. En 2024, le volume de déchets traité entrant était de 39 343 tonnes et 35 259 en octobre 2025. Ce sont essentiellement des emballages ménagers, des bouteilles des pots ou des barquettes.

Environ 25 % de bouteilles PET collectées sont recyclées par France Plastique Recyclage.

C'est une production en feu continue avec 1 ligne de tri pour le broyage et le lavage des bouteilles en paillettes, 4 ligne d'extrusion – SSP – Décontamination.

C'est + 40 M€ investis sur 15 ans (total de 90 M€).

Concernant les déchets résiduels, le groupe a présenté un projet de valorisation d'une plus grande partie de leurs déchets actuellement enfouis afin de dépasser les 60 % de valorisation.

**Monsieur ZABOURAEFF** demande la nature de ce qui devrait être enfoui.

**Monsieur TORLET** répond que les déchets (PET autre que de l'alimentaire) seront renvoyés sur un autre

site du groupe PAPREC qui, après le tri, les réutiliseront.

Concernant le prélèvement et les rejets des eaux en 2024, les résultats d'analyses sur le process des eaux de sortie font apparaître un volume total rejeté de 114 862 m<sup>3</sup>. France Plastiques Recyclage utilise énormément d'eau provenant du réseau de distribution. Ce qui est rejeté en Seine passe par la station de traitement des eaux internes. La mise en place d'équipements hydrocyclones a permis l'amélioration de la qualité du produit sortant mais génère une consommation excessive d'eau.

Pour ce qui concerne les eaux souterraines, d'après l'analyse, les activités de la société n'ont pas d'impact sur la qualité de ces eaux-là.

L'impact environnemental des rejets atmosphériques est suivi par un organisme agréé, deux fois par an. De même, tous les ans, l'entreprise est soumise à des tests de situation d'urgence environnementale, 3 tests incendie, 2 tests d'évacuation site et 2 tests sécurité autres. En 2025, 2,4 M€ d'investissement sont engagés pour des améliorations sécurité environnement. Les salariés peuvent prendre connaissance des coûts des investissements effectués par la diffusion d'une note d'information mensuelle.

Concernant les énergies, des compteurs électriques seront mis en place en 2026 afin de finaliser la récupération des informations pour une analyse et essayer d'améliorer les économies d'énergie car cela reste un important point de consommation.

**Monsieur ZABOURAEFF** a souhaité connaître le pourcentage d'utilisation des produits qui sortent de l'entreprise.

**Monsieur TORLET** répond 10 % d'entrées et non de sortie. Les balles arrivent par barge par la Seine et repartent par camion.

#### a) Évènements survenus en 2024-2025

La chute d'une balle de PET dans la Seine en janvier 2025 et restée bloquée sur la rive a pu être débloquée avec l'aide de l'AS Mantaise de Canoé-kayak. La grue du Batelier a pu être changée.

#### b) Évolutions réglementaires diverses et Audits

Dans le cadre de la Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, France Plastiques Recyclage avait été mis en demeure le 19 août 2024 concernant les meilleures techniques disponibles (MTD). Un rapport de base sur l'état de pollution des sols et leur vulnérabilité ainsi qu'une révision des MTD, leur avaient été demandés. Le dépôt du dossier IED et l'argumentaire ont été déposés en avril 2025.

Le décret en Conseil d'Etat n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur a pu être pris en compte dans le DUERP «les conditions climatiques extrêmes».

L'arrêté ministériel du 20 juin 2023 relatif aux substances PFAS dans les rejets aqueux oblige France Plastiques Recyclage à réaliser trois campagnes. Les résultats démontrent qu'ils sont hors limite de détectabilité pour ces substances.

France Plastiques Recyclage a déposé une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter le 30 septembre 2025 afin de régulariser la situation administrative du site, présenter les aménagements mis en place au sein du site et présenter les nouveaux projets.

### c) Inspections de la DRIEAT, par Olivier TRIQUET

L'inspection du 10 janvier 2025 a fait ressortir des non-conformités qui ont fait l'objet d'une mise en demeure sur le rejet des chaudières, le dossier d'examen et le rapport IED.

Une nouvelle mise en demeure a été notifiée sur plusieurs points et notamment sur les rejets atmosphériques process (concentration en composés organiques volatils (COV)). Il a été constaté une amélioration de la qualité des rejets mais cela reste insuffisant pour les paramètres COV et pour voir la situation administrative régularisée . Pour ce qui concerne les rejets aqueux (températures et débits), un contrôle inopiné eau des 18 et 19 juin a laissé apparaître un taux de concentration en zinc et en matière en suspension pour les eaux de ruissellement bien au delà-du taux réglementaire. Le projet de modification du site et de réutilisation des eaux de ruissellement doit résoudre ces dépassements.

### 4) Questions diverses

**Madame COSSON** explique que dans le cadre de la déconstruction des cheminées (par grignotage) de la centrale de Porcheville, les personnels devront travailler sur des plateformes situées à 220 mètres de hauteur. Elle souhaite savoir s'il y avait des dispositions sanitaires en matière de travail à respecter par rapport aux pics constatés lors des rejets.

**La DRIEAT** répond que ces pics sont sur des demi-journées ou journée. Elle suggère que SARPI partage les niveaux d'émission à EDF pour apprécier la situation.

**Madame COSSON** explique que les travaux sont prévus pour deux ans et qu'un marché est en cours de signature. Ils devraient commencer par la mise en place d'installations pour 2026 avant le grignotage des cheminées.

**Monsieur ZABOURAEFF** s'interroge sur le début du grignotage pour 2026 .

**Madame COSSON** répond que les travaux commencerait fin 2026 par une installation sur l'une des cheminées. Et l'autre suivrait en 2027.

**Monsieur ZABOURAEFF** propose d'organiser prochainement une réunion avec EDF et la DRIEAT sur la problématique des personnels concernés par les travaux et des impacts de grignotage ainsi que sur tous les autres sujets afférents.

En l'absence de questions supplémentaires, **Monsieur ZABOURAEFF** remercie les membres de la CSS et lève la séance à 16h20.

Le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie



Eric ZABOURAEFF